

## DES VŒUX A LA REALITE

Le Sommet mondial de 2005, qui a marqué l'ouverture de la soixantième session de l'Assemblée générale de l'ONU, a mis en évidence le rôle central de la viabilité environnementale dans la réalisation de la mission de l'ONU, y compris la sécurité mondiale et les Objectifs du Millénaire pour le développement. Il a aussi souligné la nécessité "d'entreprendre, à l'échelon du système des Nations Unies, des activités plus efficaces dans le domaine de l'environnement en améliorant la coordination, en fournissant de meilleures directives et orientations en la matière... et en assurant une intégration plus étroite des activités environnementales dans le cadre plus vaste du développement durable au niveau opérationnel, notamment grâce au renforcement des capacités".

### SOMMET MONDIAL DE 2005



### NATIONS UNIES

Lors du Sommet mondial de 2005, le PNUE s'est employé à souligner l'importance de la viabilité environnementale pour la réalisation de tous les Objectifs du Millénaire pour le développement de l'ONU. Parmi les initiatives qu'il a prises figurait la création des « green rooms » ou réunions restreintes informelles, où les partenaires ont pu travailler ensemble pour faire passer les messages concernant l'environnement.

Le document issu du Sommet invite le Secrétaire général « à entreprendre de renforcer encore la gestion et la coordination des activités opérationnelles des Nations Unies de sorte qu'elles puissent contribuer de manière plus effective à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement ... ». Dans cette optique, le Secrétaire général a lancé une nouvelle étude sur la cohérence du système des Nations Unies dans les domaines de l'aide humanitaire, de l'environnement et du développement qui sera entreprise par des personnalités internationales

expérimentées, secondées par un administrateur de haut niveau du PNUE qui exercera les fonctions de directeur exécutif, afin de procéder à des analyses concrètes et exhaustives et de formuler des recommandations sur les réformes nécessaires.

S'agissant des activités environnementales deux questions seront abordées. Tout d'abord, il s'agira d'évaluer les moyens d'arriver à une mise en œuvre, une gestion et une surveillance plus globales et plus cohérentes du nombre croissant d'accords multilatéraux sur l'environnement. On s'intéressera ensuite à la nécessité d'une meilleure intégration des considérations d'environnement dans les activités entreprises par l'ensemble du système des Nations Unies au niveau des pays, notamment les activités de renforcement des capacités et d'appui technologique.

L'étude couvrira à la fois les aspects organisationnels et les aspects financiers, depuis les chevauchements et doubles emplois des travaux des différentes entités des Nations Unies jusqu'aux perspectives d'arrangements conjoints de programmation et de financement pluriannuels. Cette étude se situe dans le prolongement naturel du processus qui a conduit à l'établissement en 1999 du Groupe de la gestion de l'environnement (GGE) pour assurer une réponse du système des Nations Unies face aux nouveaux problèmes concernant l'environnement et les établissements humains. Le PNUE sert de secrétariat au GGE. En février 2005, le Directeur exécutif du PNUE a présenté une évaluation indépendante des travaux du Groupe d'évaluation de la gestion au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial. Un Forum de haut niveau, prévu à Genève en janvier 2006, dressera un bilan du contexte environnemental international actuel et de ses implications pour le Groupe de la gestion de l'environnement et proposera un plan de travail stratégique.

**Le Ministre de l'environnement du Canada, Stéphane Dion, prononce une allocution lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, le 28 novembre 2005, à Montréal (Canada). M. Dion a présidé les négociations, qui ont porté sur la façon dont le monde va faire face au réchauffement planétaire dans les prochaines décennies. La conférence a été la première Réunion des Parties au Protocole de Kyoto, qui est entré en vigueur en février 2005. © Normand Blouin/AFP/Getty Images**

The  
United Nations  
Climate Change  
Conference



Montreal 2009



Le Directeur exécutif du PNUE, Klaus Toepfer (à droite) avec le musicien Haïtien Wyclef Jean (au centre) et Kemal Dervis, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), à la manifestation sur le Partenariat pauvreté et environnement « L'environnement pour les OMD », tenue lors du Sommet mondial de septembre 2005.

Le Sommet mondial a souligné le rôle central de la viabilité environnementale dans la réalisation de la mission de l'ONU, y compris la sécurité mondiale et les Objectifs du Millénaire pour le développement. Lors du même Sommet, le Secrétaire général de l'ONU a souligné l'importance d'un renforcement de la coordination entre les organismes des Nations Unies. Ces deux éléments ont donné lieu à la signature en novembre 2005 d'un mémorandum d'accord entre le PNUE et le PNUD qui, entre autres, améliorera l'application par le PNUE du Plan stratégique intergouvernemental de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, auquel a souscrit le Conseil d'administration à sa vingt-troisième session en février 2005.

## RENFORCEMENT DES CAPACITES ET APPUI TECHNOLOGIQUE

La contribution du PNUE à une « meilleure intégration des considérations d'environnement dans les activités du système des Nations Unies au niveau des pays » et, en particulier, les activités de développement des capacités et d'appui technologique a été renforcée en 2005 avec l'adoption par le Conseil d'administration du Plan stratégique intergouvernemental de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités. Le Plan de Bali est une approche fondée sur des consultations avec les intéressés qui vise à améliorer l'aptitude des pays en développement et des pays à économie en transition à gérer leur environnement et à faire face aux obligations qu'ils ont contractées en vertu des cibles et objectifs convenus au niveau international. Le Plan permettra de préparer des feuilles de route par pays pour améliorer la coordination entre partenaires pour le développement en matière de renforcement des capacités et d'appui technologique dans le domaine de l'environnement. Il encouragera aussi la coopération Sud-Sud. Environ

30 % des fonds de réserve du PNUE ont été alloués en 2005 aux bureaux régionaux pour la mise en œuvre du Plan.

Le Plan de Bali met en lumière plusieurs aspects intersectoriels et thématiques. Les aspects thématiques sont notamment l'océan et les mers, la gestion des ressources naturelles, les changements climatiques, la pollution, les évaluations post conflit et les urgences environnementales. Les aspects intersectoriels concernent la coopération avec la société civile et le secteur privé, les schémas de production et de consommation non viables et le renforcement des capacités pour évaluer et suivre l'état de l'environnement. Pour faciliter la mise en œuvre du Plan, le PNUE et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont conclu un mémorandum d'accord par lequel le Coordonnateur résident du PNUD représente le PNUE au niveau des pays. Le PNUE participera aussi aux travaux des équipes de pays des Nations Unies l'ONU pour les bilans communs de pays et le Plan-cadre d'aide au développement.

Dans la région Asie Pacifique, le PNUE aide les pays à mettre au point des stratégies de développement durable au niveau national. Le projet Plans d'action et stratégies de développement durable aux niveaux national et infrarégional, visant à intégrer le développement durable dans les processus décisionnels, est mis en œuvre avec le soutien du Gouvernement norvégien. Des projets de démonstration spécifiques, comme la Maison écologique, sont soutenus au Bhoutan, en Indonésie, aux Maldives, en République démocratique populaire de Corée et au Sri Lanka. En Afrique, le PNUE a commencé un projet pilote au Burkina Faso, en Gambie, au Kenya, au Lesotho, au Rwanda et en Tunisie pour intégrer la planification environnementale dans les plans nationaux et contribuer aux stratégies nationales de réduction de la pauvreté. Le projet, qui a été lancé au Sommet mondial de 2005, tirera parti des évaluations existantes pour élaborer un Plan stratégique d'appui technologique et de renforcement des capacités pour chaque pays.

## COLLABORATION AVEC LES GOUVERNEMENTS

Tout en renforçant ses activités au niveau national, le PNUE a continué de soutenir les processus intergouvernementaux et régionaux en 2005. En Amérique latine et dans les Caraïbes, il assure le secrétariat du Forum des Ministres de l'environnement, dont l'Initiative pour le développement durable sert de base à la coopération environnementale dans la région. Au quinzième Forum des Ministres, tenu à Caracas (Venezuela) du 31 octobre au 4 novembre 2005, les Ministres ont reconnu que « malgré les efforts faits pour arriver à un développement durable dans la région, des problèmes de pauvreté grave, d'inégalité et de dégradation environnementale persistent ». Sur

la base des expériences accumulées dans le cadre du Plan régional d'action 2004-2005, ils se sont engagés à « prendre d'autres mesures pour développer des politiques publiques axées sur la viabilité et la participation » dans un Plan régional d'action pour 2006-2007. Les objectifs de l'Initiative pour le développement durable de l'Amérique latine et des Caraïbes sont notamment d'assurer la couverture de 10 % des besoins énergétiques régionaux par des sources d'énergie renouvelables, d'améliorer la gestion des zones côtières et maritimes et des bassins versants, de réduire les rejets de polluants et d'adopter des mesures pour réglementer l'accès aux ressources génétiques et assurer un juste partage des bénéfices.

En Afrique, le PNUE fournit un appui technique, logistique et financier au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et assure aussi le secrétariat de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE). En mars 2005, il a apporté son soutien à la deuxième Conférence des partenaires sur la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD, qui s'est réunie à Dakar (Sénégal) pour examiner la mise en œuvre du Plan d'action et délibérer sur son mécanisme financier. Le PNUE a aussi fourni un appui technique à cinq réunions consultatives intergouvernementales visant à étudier les avant-projets de plans d'action environnementaux infrarégionaux du NEPAD.

Le PNUE a aussi signé un accord avec le secrétariat du NEPAD pour en renforcer la capacité humaine et institutionnelle en vue de la mise en œuvre de l'Initiative environnementale dans les cinq communautés économiques africaines sous-régionales et cinq Coordonnateurs pour l'environnement et les ressources naturelles ont été recrutés. Le PNUE aide aussi le secrétariat du NEPAD à coordonner le développement d'un portefeuille de programmes et projets prioritaires pour la mise en œuvre du Plan d'action. Dans cette optique, il a contribué à la mise au point d'un ensemble de projets environnementaux soumis par le secrétariat du NEPAD et l'Union africaine au Forum du Partenariat pour l'Afrique du NEPAD et à l'Organisation de coopération et de développement économiques dans le cadre du suivi du Sommet du G8 de Gleneagles.

Dans la région Asie-Pacifique, le PNUE assure le secrétariat du Dialogue sur la politique environnementale au niveau sous-régional, qui rassemble chaque année des ministres et des personnalités des cinq sous-régions afin de fournir des orientations sur le programme de travail du PNUE et les contributions aux événements mondiaux. En septembre 2005, le Gouvernement royal du Bhoutan a accueilli la troisième réunion du Dialogue sur la politique environnementale, à Thimphu. En 2005, le PNUE a fourni un appui et a participé à divers forums intergouvernementaux sous-régionaux, comme le Programme d'action en coopération

pour l'environnement en Asie du Sud, l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale, la Commission inter-Etats pour le développement durable inter-Etats en Asie centrale, l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), le programme de la sous-région du Grand Mékong, les réunions tripartites des Ministres de l'environnement de la Chine, du Japon et de la République de Corée et le Secrétariat du Programme d'environnement régional pour le Pacifique.

En Asie occidentale, la Ligue des Etats arabes, par l'intermédiaire du Conseil des Ministres arabes chargés de l'environnement (CAMRE), travaille pour mettre en œuvre l'Initiative arabe sur le développement durable. Un secrétariat commun, composé du CAMRE, de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et du Bureau régional du PNUE pour l'Asie occidentale, est responsable du programme de travail et de l'identification des partenaires régionaux pertinents. La mise en œuvre de l'Initiative est étroitement liée au Plan stratégique de Bali, d'autant que beaucoup des travaux mis en lumière dans le cadre de l'Initiative, et particulièrement le rôle que le PNUE a été invité à jouer, concernent le renforcement des capacités. En Europe, outre la collaboration avec l'Organisation

Le PNUE fournit un appui technique, logistique et financier au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et contribue au renforcement de sa capacité humaine et institutionnelle pour la mise en œuvre de l'Initiative sur l'environnement. Il aide aussi le secrétariat du NEPAD à coordonner le développement d'un portefeuille de programmes et projets prioritaires pour la mise en œuvre du Plan d'action.



pour la sécurité et la coopération en Europe, le PNUE gère des bureaux de liaison à Bruxelles, pour maintenir des contacts avec toutes les institutions de l'Union européenne, et à Moscou, pour renforcer les échanges sur les politiques à suivre avec le Gouvernement russe. En novembre 2005, un nouvel élan a été imprimé à la coopération du PNUE avec la Russie avec la signature d'un Programme de coopération entre le PNUE et le Gouvernement de la Fédération de Russie pour 2005-2007.

### ACCORDS MULTILATERAUX SUR L'ENVIRONNEMENT

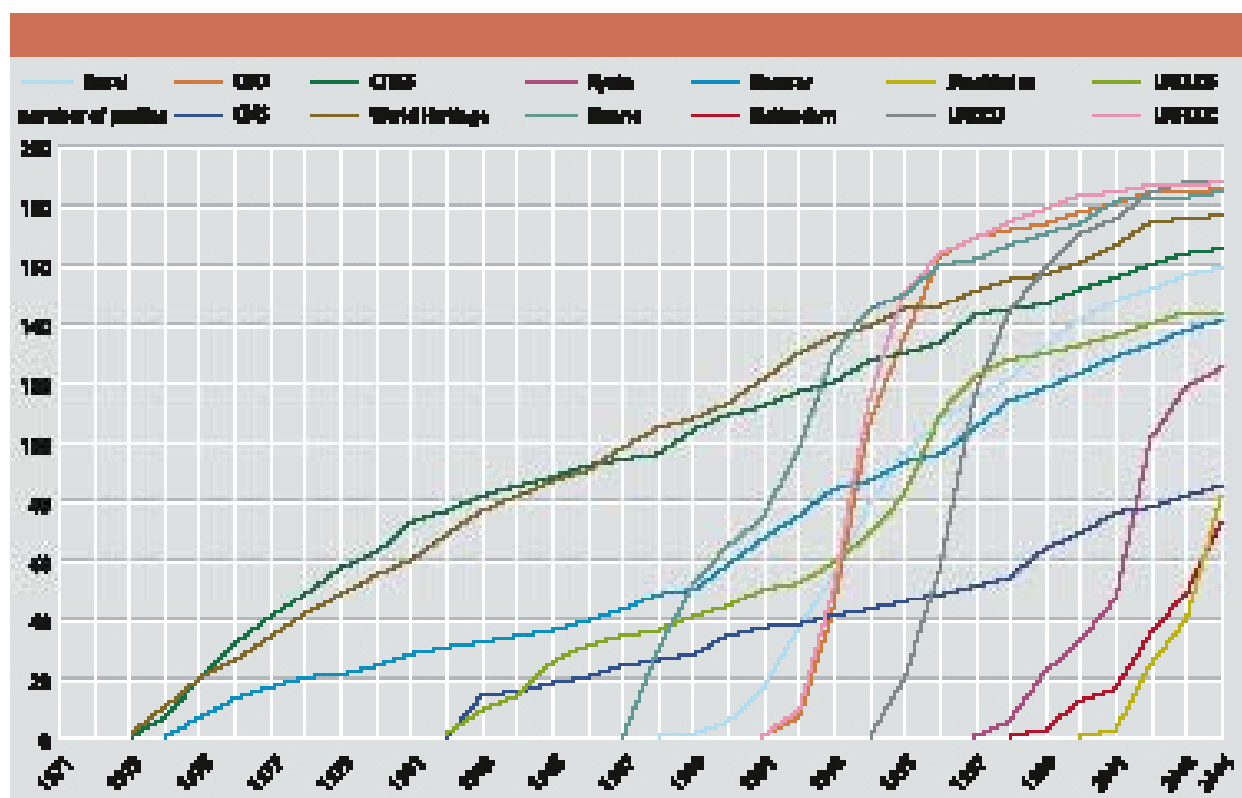
Le Sommet mondial de 2005 a réaffirmé l'importance de l'amélioration de la coordination entre les accords multilatéraux sur l'environnement. Pour déterminer les domaines où une coopération est possible et cerner les problèmes communs, le PNUE a réalisé une étude en 2005 des décisions des Conférences des Parties aux accords multilatéraux sur l'environnement qui demandent une action du PNUE. Sur la base des recommandations

formulées, des activités ont été lancées en vue de la mise au point de directives pour l'établissement de rapports harmonisés et du renforcement du soutien administratif apporté aux secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement. Le PNUE s'est aussi employé à améliorer les instruments d'information du public et à faciliter les relations avec les médias lors des réunions des accords multilatéraux sur l'environnement, ce qui a contribué à la réalisation des objectifs d'ouverture vers le public des secrétariats de ces accords. En collaborant étroitement avec les secrétariats sur des réalisations pratiques, les rapports avec les accords multilatéraux sur l'environnement ont aussi été consolidés.

Le PNUE continue aussi de mettre au point des instruments pour renforcer la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement. Un guide pour les négociateurs a été testé dans trois ateliers régionaux et un manuel de formation en dix modules sur la négociation et la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement a été mis au point à l'intention des ONG et testé durant le

La ratification des principaux accords multilatéraux sur l'environnement a progressé, témoignant d'une plus grande détermination des pays dans la lutte contre les problèmes d'environnement. Le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a été le dernier accord multilatéral sur l'environnement à recevoir suffisamment de ratifications pour que son entrée en vigueur devienne effective en février 2005. S'agissant des produits chimiques, la Convention de Rotterdam sur le consentement préalable en connaissance de cause et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants sont toutes deux entrées en vigueur en 2004. Tous les accords multilatéraux sur l'environnement considérés ont vu le nombre de leurs ratifications augmenter régulièrement et beaucoup s'approchent maintenant du nombre maximum de Parties. Si l'on prend l'ensemble des 13 accords multilatéraux sur l'environnement, 75 % des ratifications possibles sont intervenues pour le monde dans son ensemble. Dans chaque région, 60 % au moins des ratifications potentielles ont eu lieu.

### Nombre de Parties aux accords multilatéraux sur l'environnement, 1971-2004



Conseil d'administration du PNUE en février et à la Commission du développement durable en avril 2005. Un manuel de formation pour les fonctionnaires des douanes devant mettre en œuvre les accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux échanges a aussi été élaboré et testé lors d'une série de six ateliers régionaux tenus entre mai et novembre 2005.

Le respect et la mise à exécution des dispositions dans le domaine de la criminalité environnementale constituent un domaine prioritaire d'un grand nombre d'accords multilatéraux sur l'environnement. Le commerce illégal de produits interdits, qu'il s'agisse de substances appauvrissant la couche d'ozone ou de produits venant d'animaux et de plantes sauvages menacés, est très lucratif et nuit à l'efficacité de ces accords. Le rôle des douanes dans le suivi et le contrôle des flux de produits chimiques réglementés aux frontières a fait l'objet d'une série d'ateliers au Bhoutan, en Géorgie, en Tanzanie et à Trinité-et-Tobago, organisés par le PNUE, l'Organisation mondiale des douanes, Interpol et les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement dans le cadre de l'initiative « Douanes vertes ». Cette initiative, qui doit se poursuivre en 2006, couvre plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement, la rendant plus efficace qu'une formation séparée sur les différents accords.

Le PNUE encourage aussi le respect et la mise à exécution grâce à un manuel d'études de cas, de pratiques optimales, de notes explicatives et de listes de contrôle, qui précise les Directives du PNUE de 2002 sur le respect et l'application des accords multilatéraux sur l'environnement. Ce manuel a été testé en 2005 lors de trois séminaires s'adressant aux pays hispanophones d'Amérique latine et des Caraïbes, aux pays africains francophones et aux pays arabophones d'Asie occidentale. Le PNUE met également au point des indicateurs pour le respect des accords environnementaux et l'application des accords multilatéraux sur l'environnement dans le domaine de la biodiversité, qui doivent être testés au Costa Rica, au Kenya, au Brésil et en Afrique du Sud.

## **DROIT DE L'ENVIRONNEMENT**

Le respect et l'application des AME et la mise en œuvre réussie de la politique d'environnement dépendent d'un ensemble solide de législations nationales et internationales sur l'environnement. Depuis sa création, le PNUE participe au développement du droit de l'environnement et aux activités connexes de renforcement des capacités pour les législateurs, les juges et les autres juristes. Le cadre des travaux du PNUE dans ce domaine est le Programme de Montevideo pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement, qui entre maintenant dans sa troisième phase décennale. En 2005, des programmes nationaux de formation

sur l'élaboration de législations nationales sur l'environnement et la mise en œuvre des instruments juridiques internationaux sur l'environnement ont été réalisés en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Des instruments légaux ont été rédigés et examinés avec l'aide de spécialistes nationaux et sont actuellement en délibération dans le cadre d'ateliers nationaux visant à dégager un consensus avant d'être soumis aux parlements. On prête particulièrement attention à la nécessité d'assurer que les pays s'approprient pleinement la législation élaborée.

Parmi les autres activités de renforcement des capacités, on peut citer des programmes de formation nationaux et régionaux au droit de l'environnement, divers ateliers pour les juges, y compris une Conférence pour les juges d'Asie centrale, qui s'est tenue au Turkménistan à l'intention des juges du Kazakhstan, du Kirghizistan, du Tadjikistan, du Turkménistan et de l'Ouzbékistan, et le Programme mondial de formation biennuel sur le droit et la politique de l'environnement, qui a réuni 47 participants de toutes les régions pendant deux semaines en novembre 2005. D'après les informations reçues en retour, les participants ont estimé être mieux à même de s'acquitter de leurs rôles respectifs dans l'élaboration et la mise en œuvre de la législation sur l'environnement, et aussi être mieux armés pour participer aux négociations multilatérales.

Le PNUE continue aussi de développer et de diffuser des publications sur le droit de l'environnement, qui sont de plus en plus accessibles en ligne, et est un partenaire de la base de données ECOLEX sur le droit de l'environnement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Union mondiale pour la conservation de la nature (UICN). Un projet sur le développement de bases de données sur le droit de l'environnement dans les pays africains a aussi été lancé. En décembre, un manuel de formation sur le droit de l'environnement a été publié, qui résume de façon assez complète tous les aspects du droit de l'environnement international. La Division du droit de l'environnement du PNUE a aussi organisé une Table ronde sur la promotion des Objectifs du Millénaire pour le développement grâce à la primauté du droit et étudie les problèmes nouveaux et émergents en matière de droit international de l'environnement.

En 2005, le Partenariat pour le développement du droit et des institutions de l'environnement en Afrique (PADELIA) a continué de travailler avec 13 gouvernements sur l'ensemble du continent. Vingt législations sur l'environnement spécifiques à des pays et transfrontières ont été élaborées et examinées et plusieurs projets de renforcement des capacités ont été mis en œuvre à l'intention des juges, juristes, conférenciers, experts juridiques et praticiens.